

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-479-1936 rapportant l'arrêté du 1er octobre 1936, relatif au moratoire des engagements libellés en or ou en monnaies étrangères,

n° 26-479-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 octobre 1936

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro
30 septembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 614 du 1er octobre 1936: Vu le télégramme n° 118 du 5 octobre 1936 du Ministre des colonies : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — L'arrêté n° 614 du 1er octobre 1936 relatif au moratoire des engagements libellés en or ou en monnaies étrangères est rapporté. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et affiché conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er octobre 1844 susvisé,